

LOT 3

91 ares 10 ca



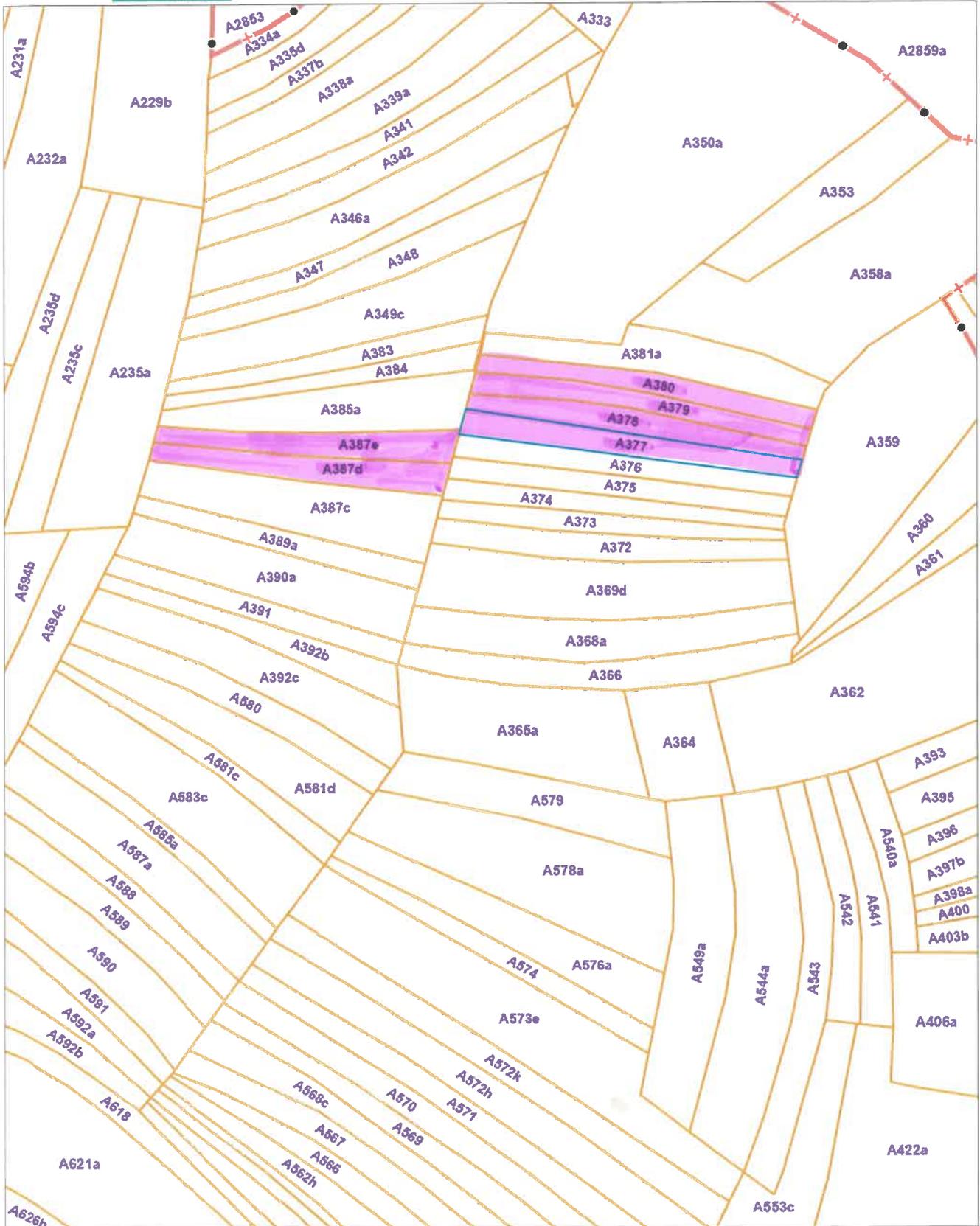
Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

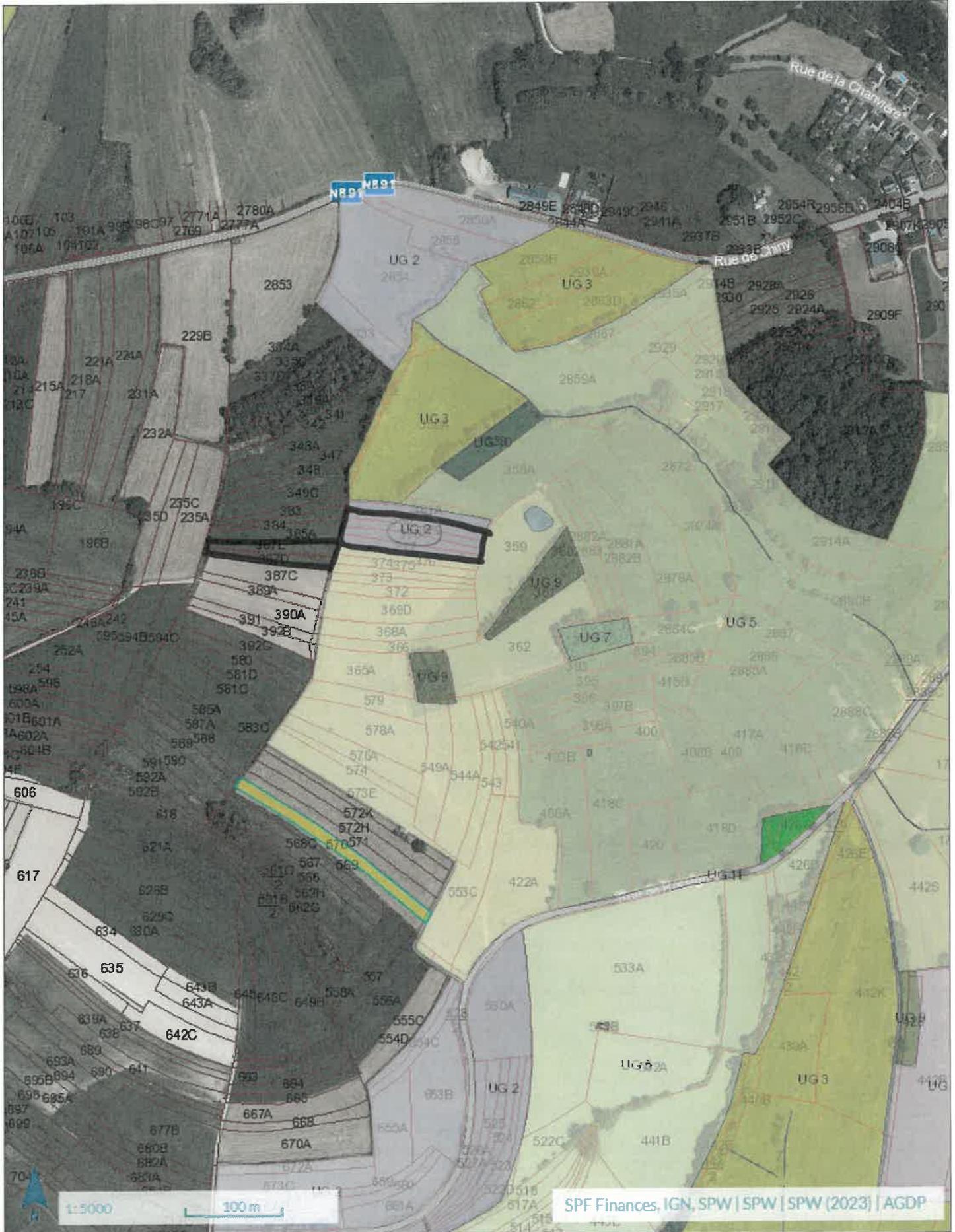
Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Situation la plus récente
Fait le 23/09/2024
Échelle : 1:2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.





LOT 4

2 ha 85 ares 90 ca



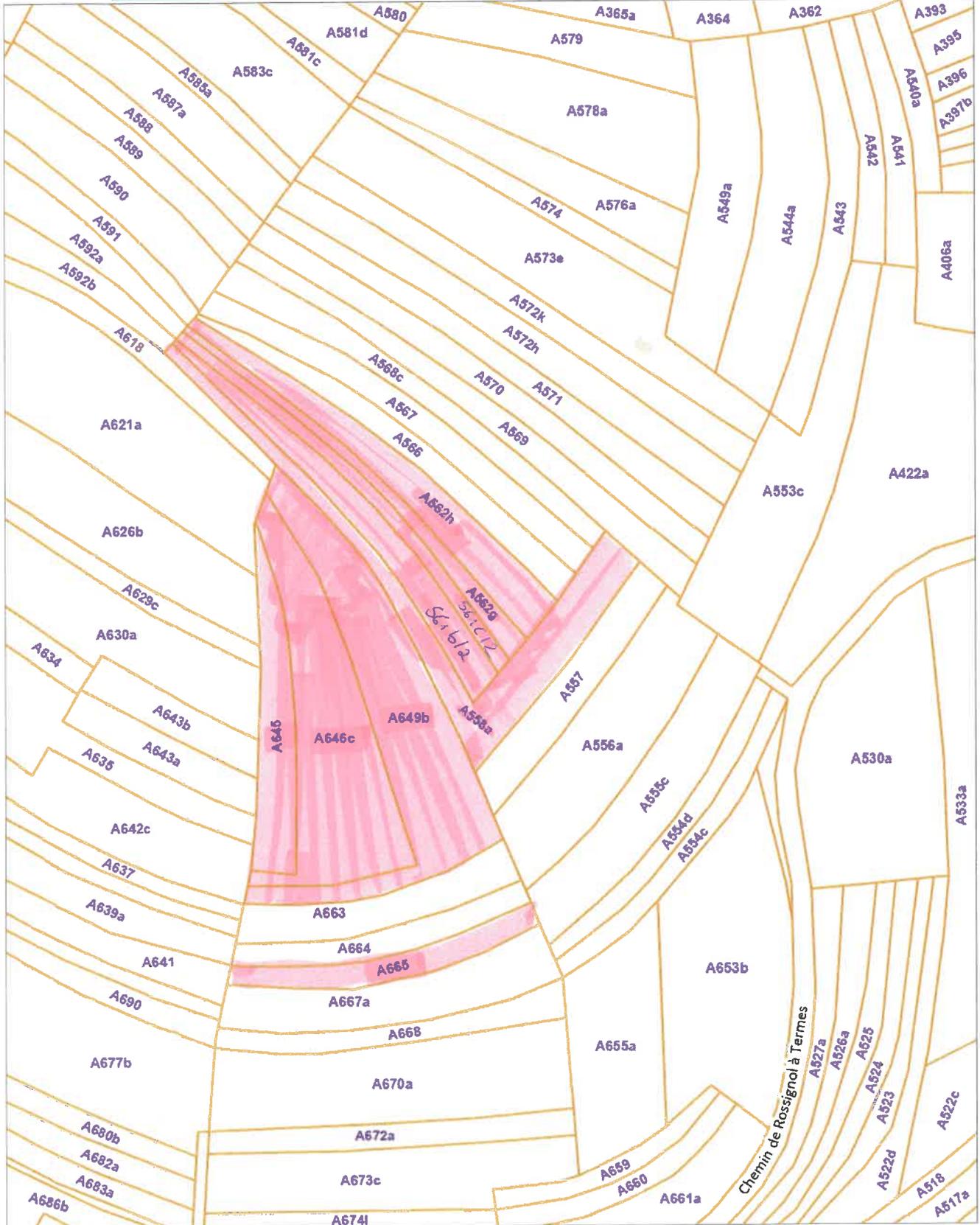
Service Public
Fédéral
FINANCES
DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Parc de Natura 2000

Situation la plus récente
Fait le 23/09/2024
Échelle : 1:2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.





Service Public
Fédéral
FINANCES

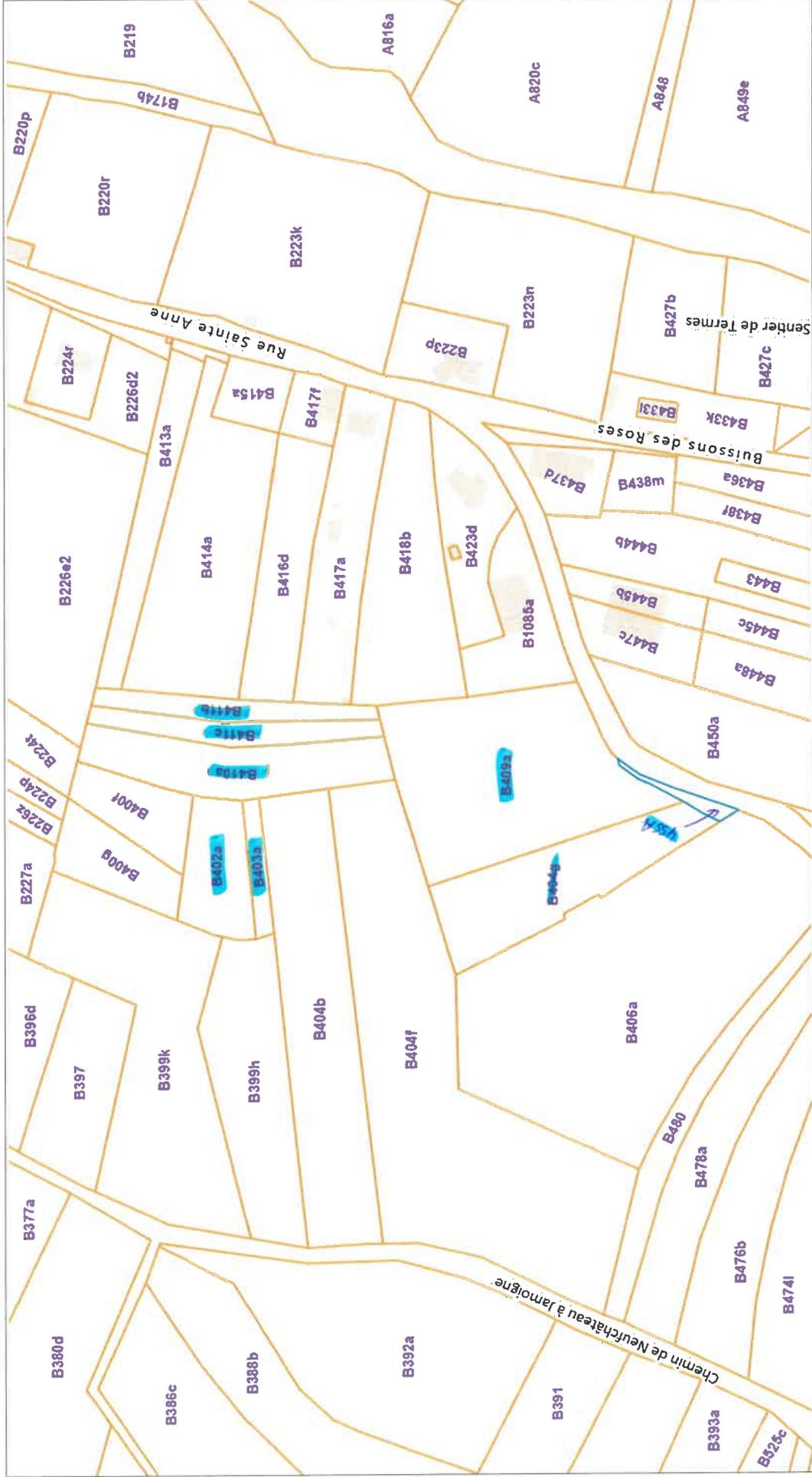
DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Situation la plus récente
Fait le 18/10/2024
Échelle : 1:2500

plan de nature bois

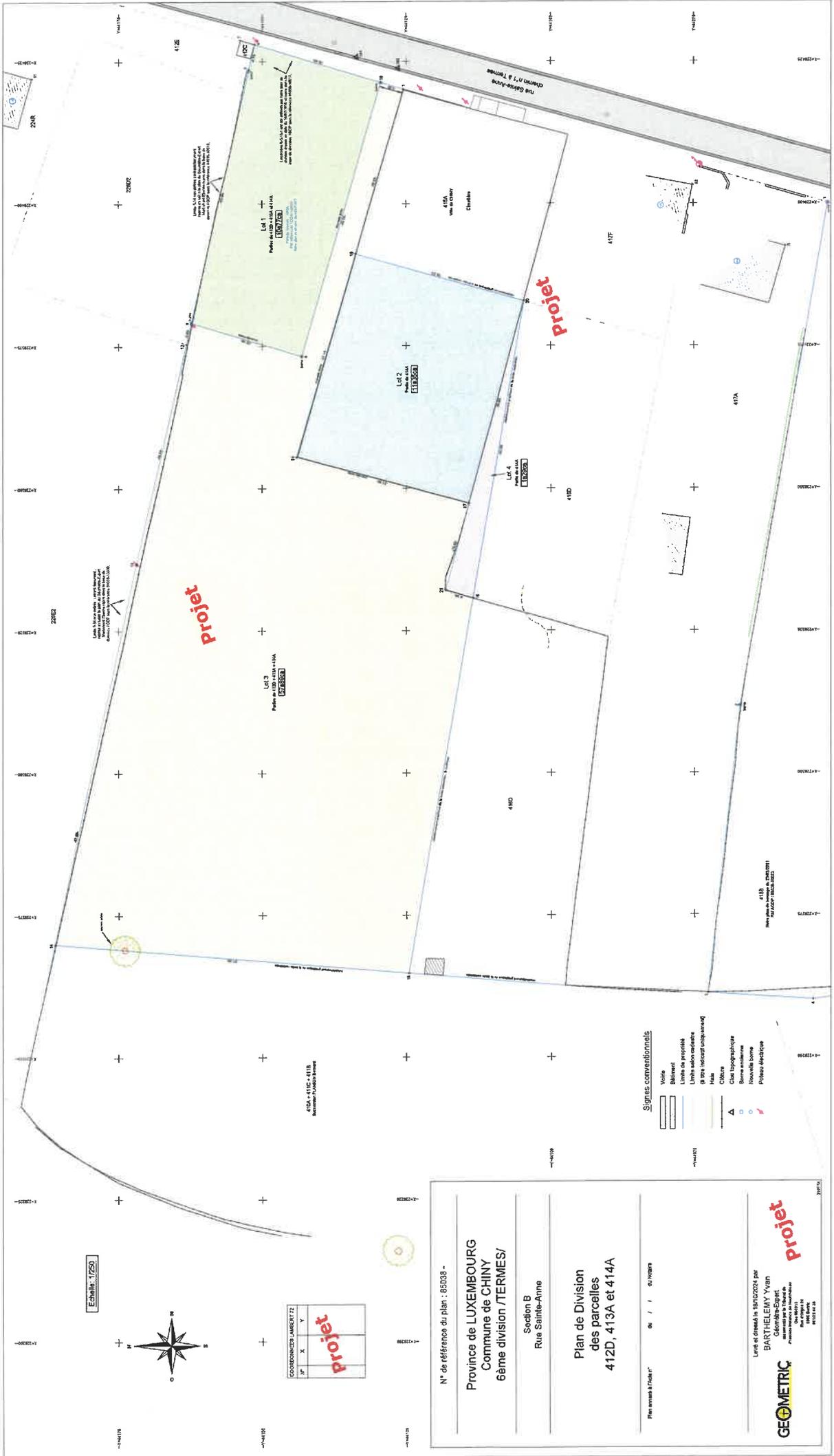


Lot 5 B + plan géométrique (lot 3)
2 ha 47 a 39 ca

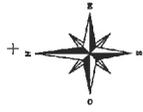
L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et joint de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront progressivement et remplacés par un set de données (= Bpm_ReBu autrement dit Bâtiment Régional) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



5A + 5B
lot 1



Echelle: 1/250



COORDONNEES LAMBERT 72	
X	Y
1	1

N° de référence du plan : 850338 -

Province de LUXEMBOURG
Commune de CHINY
6ème division /THERMES/

Section B
Rue Sainte-Anne

Plan de Division
des parcelles
412D, 413A et 414A

Plan annexé à l'acte n° 01/102878

Levé et dressé le 18/03/2024 par
BARTHELEMY Yvain
Géomètre-Corret
Praticien inscrit au Grand-Duché de Luxembourg
N° 12074 - 24
8100 14 10

GEOMETRIC

projet

LOT 6

5ha 20 a 7ca



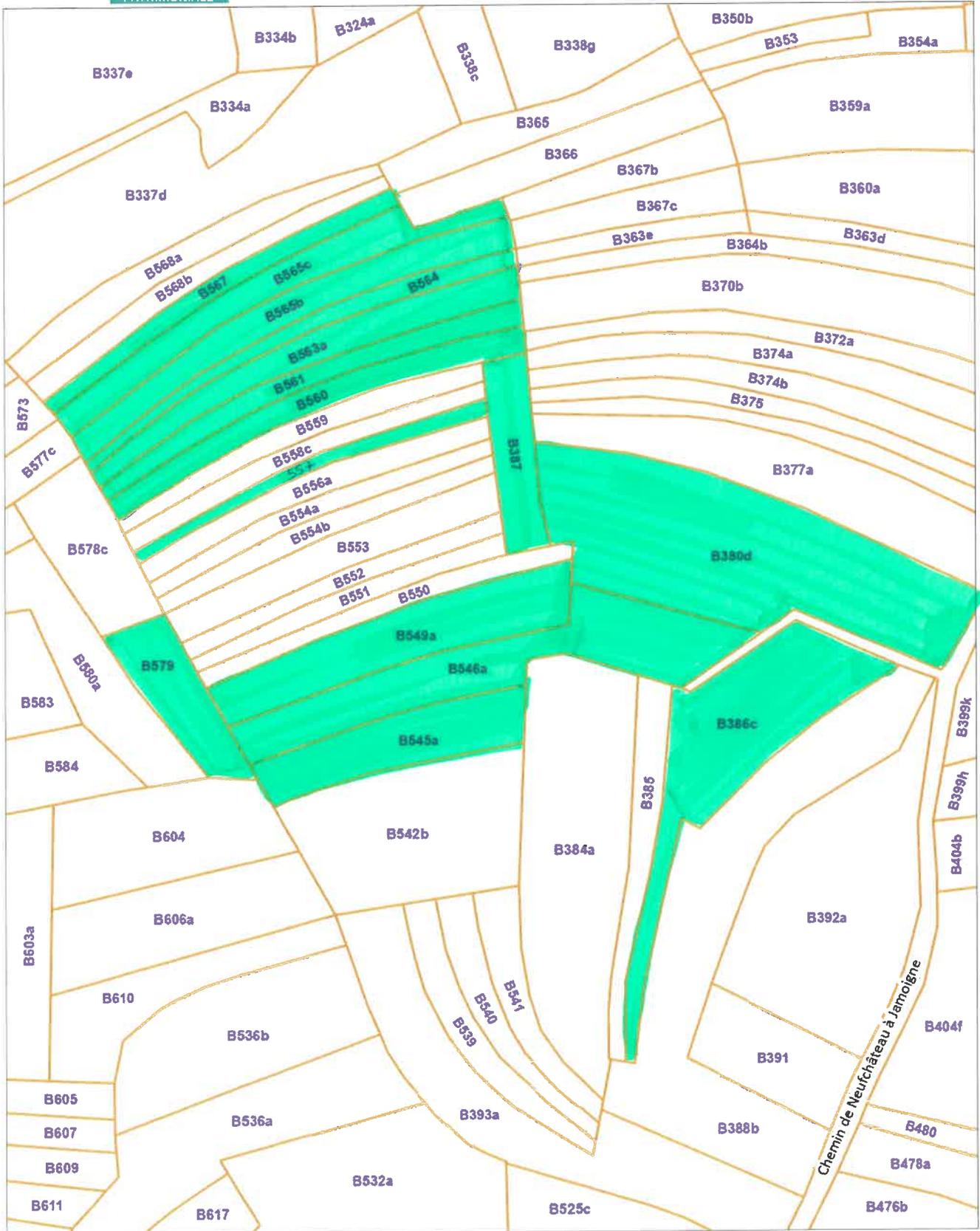
Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Situation la plus récente
Fait le 23/09/2024
Échelle : 1:2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.





LOT 7

28 a 91 ca



Service Public Fédéral FINANCES

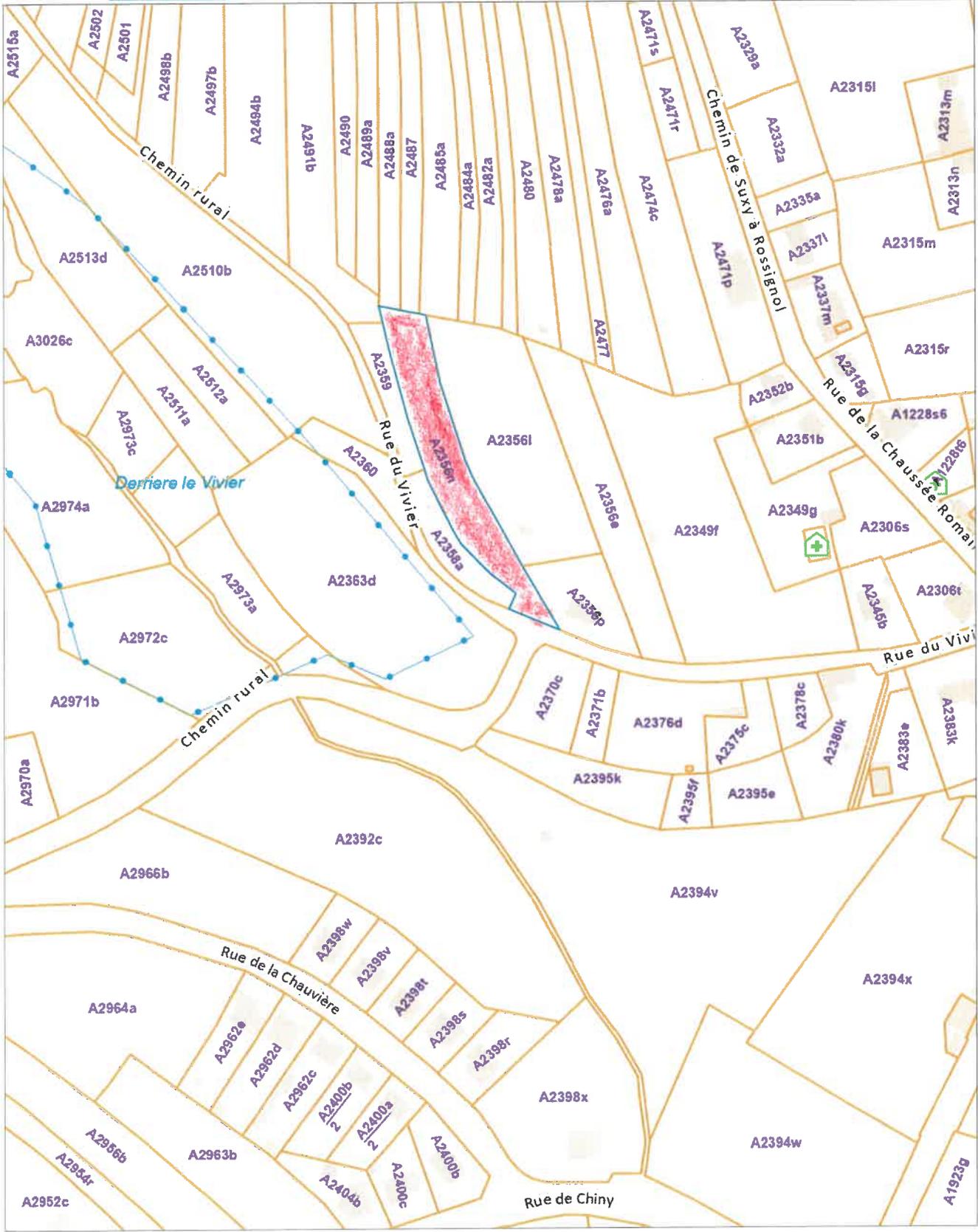
DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur : TINTIGNY 3 DIV/ROSSIGNOL/

Par de Natura 2000

Situation la plus récente
Fait le 18/10/2024
Echelle : 1:2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_Rebu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.





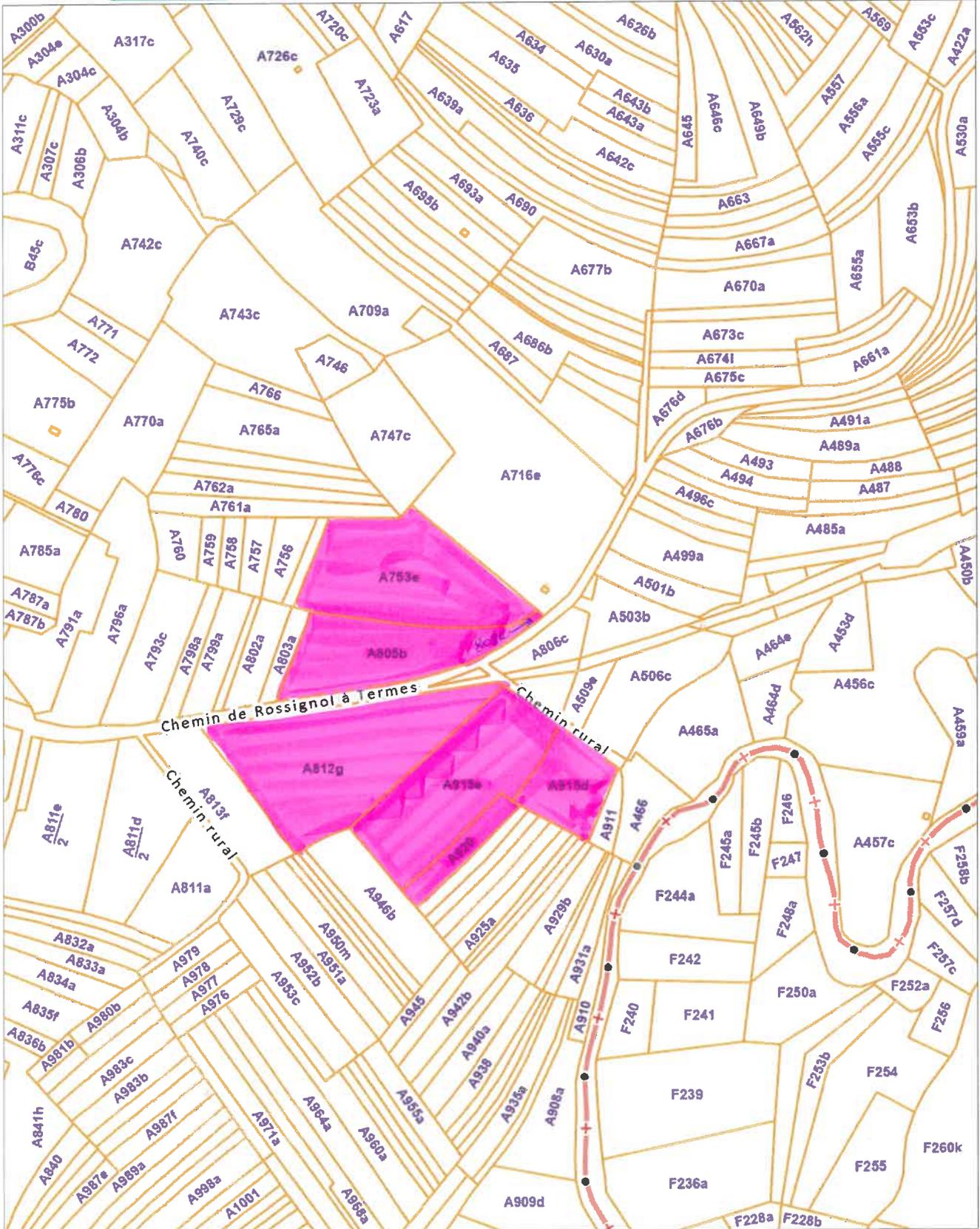
Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Situation la plus récente
Fait le 23/09/2024
Échelle : 1:5000



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



Lot 9

1 ha 30ares 50ca



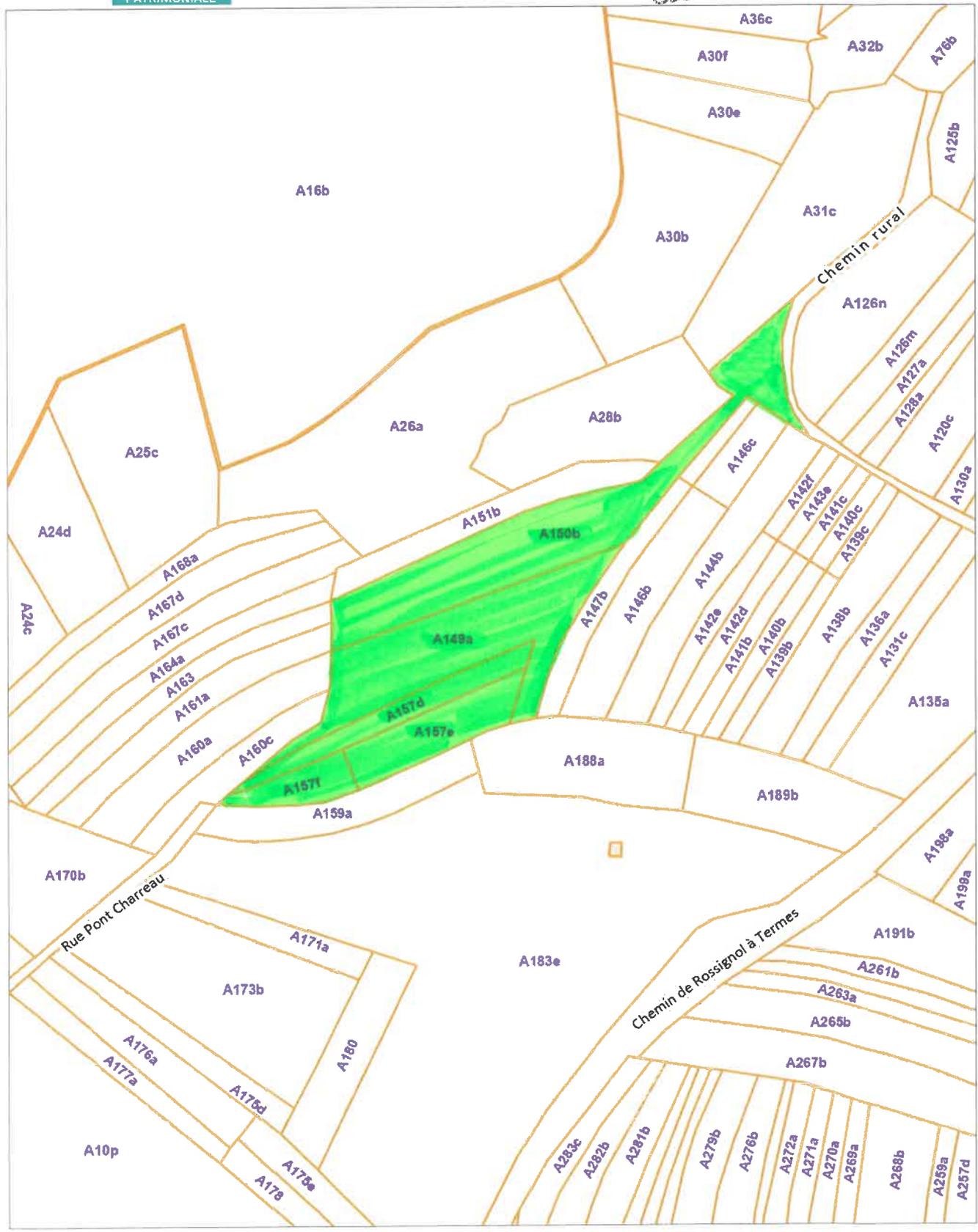
Service Public
Fédéral
FINANCES
DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Pas de Natura 2000

Situation la plus récente
Fait le 23/09/2024
Echelle : 1:2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.





Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

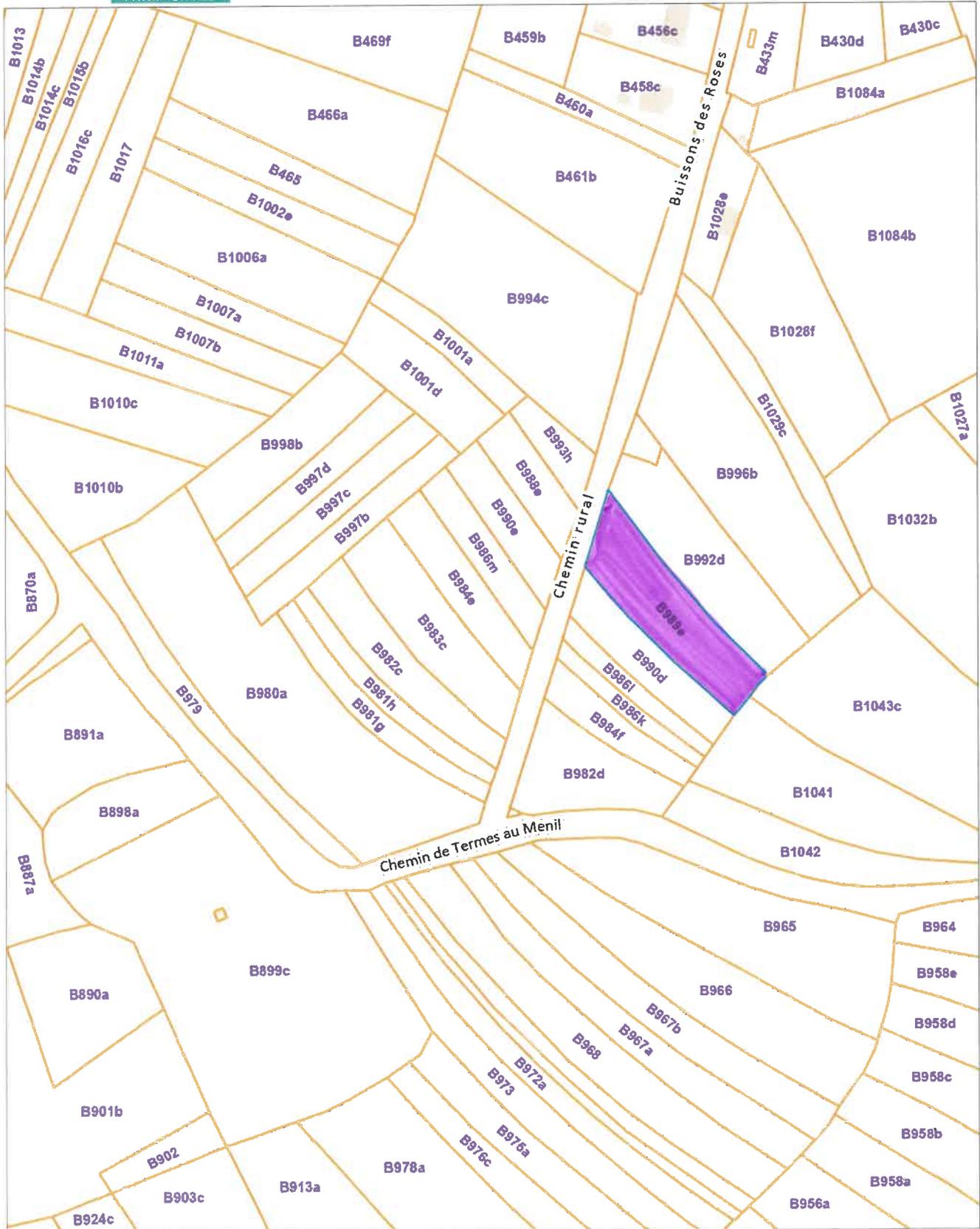
Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Plan de Natura 2000

Situation la plus récente
Fait le 23/09/2024
Échelle : 1:2500

*Lot 13
29 a 706a*



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



